



OCTOBRE 2017 • N°36

Section Départementale de la
NIÈVRE

Région Bourgogne

Mutuelle Santé
Prévoyance • Autonomie



GRUPE
vyv



DEUX NOUVELLES COLLABORATRICES

à votre service



Depuis la mi-avril, Anne-Sophie LANDRECIES et Anne-Sophie BRIDIER ont rejoint notre section. Nous leur avons demandé de répondre à trois questions. A travers leurs mots, vous apprendrez à les connaître avant de les rencontrer à la section ou sur votre lieu de travail.

Question : Il y a six mois environ, nous vous avons dit : « la mgen n'est pas une mutuelle comme les autres ». Qu'en pensez-vous à ce jour ?

Anne-Sophie LANDRECIES : tout à fait vrai ! Il existe à la mgen des services que je n'ai pas vus ailleurs, par exemple, le maintien de salaire, l'accompagnement à l'hospitalisation, l'aide aux personnes dépendantes.

Anne-Sophie BRIDIER : effectivement, la MGEN n'est pas une mutuelle comme les autres. Elle défend de véritables valeurs mutualistes, de par son fonctionnement démocratique tout d'abord, mais aussi elle se met au service de ses adhérents pour répondre à leur besoin de protection. Cela a vraiment du sens.

Question : Vous pouvez évoquer en quelques lignes votre parcours professionnel précédent ?

Anne-Sophie LANDRECIES : je viens d'un milieu commercial, la Banque postale où j'étais conseillère financière, puis Harmonie Mutuelle en tant que conseillère mutualiste. Les domaines de la santé et de la prévoyance ne me sont donc pas inconnus.

Anne-Sophie BRIDIER : j'ai une expérience de plus de 20 ans dans les domaines de l'assurance dommage, l'assurance vie et la banque. Dernièrement, j'ai été responsable d'une équipe commerciale à la MAPA qui est une mutuelle d'assurance spécialisée dans les métiers de bouche. J'avais pour mission le développement et la fidélisation d'un portefeuille de professionnels, et le pilotage de l'activité de mes collaboratrices.

Question : Quels sont vos rôles et missions à la section de la Nièvre ?

Anne-Sophie LANDRECIES : Accueillir, conseiller, écouter, répondre au mieux aux adhérents, aux assurés sociaux, aux prospects puis les accompagner de la meilleure façon tout au long de leur vie.

Anne-Sophie BRIDIER : je suis chargée de planifier les missions de l'équipe pour atteindre les objectifs fixés. Je suis l'activité de chaque collaboratrice, analyse les écarts et propose des plans d'actions. Je développe les compétences individuelles et assure le lien entre l'équipe de direction et les salariés.



Le 9 septembre 2017 disparaissait notre ami Rolland BONAMOUR, à l'âge de 84 ans. Professeur au collège d'Imphy, Rolland s'intéressa très tôt aux valeurs défendues par la mutualité, mouvement au service de l'homme et sans but lucratif. Elu par les adhérents MGEN de la Nièvre, apprécié pour ses qualités et sa disponibilité, il fut président bénévole du comité de section de 1981 à 2002 non sans s'être également investi en tant qu'administrateur national de 1987 à 1999. Homme dévoué et désintéressé, Rolland BONAMOUR laisse le souvenir d'une personnalité active et efficace, entièrement tournée vers l'intérêt commun. Le comité de section MGEN actuel, qui a eu l'honneur de recevoir Rolland plusieurs fois en tant qu'invité et observateur, il n'y a pas si longtemps, salue la mémoire de cet homme gentil et humble et, au nom des adhérents et des salariés MGEN, présente à Chantal, son épouse, et à sa famille, ses condoléances attristées.



À L'AGENDA

de la section

CONFÉRENCE SANTÉ

sur la leucémie

Judi 16 novembre

à 18h30, salle de la mgen
13 rue du Moulin à Vent à Nevers

Inscriptions dès maintenant par mail
ou par téléphone (voir ci-dessous).



PROGRAMME BIEN-ÊTRE ACTIF

pour les seniors

mgen et Ufolep58 souhaitent mettre en place un programme de 10 séances d'activités physiques adaptées à destination de seniors actifs (50 ans et +), sur le principe de la découverte de 10 activités en 10 semaines animées par un professionnel pour un coût de 35 €.

COLLECTE DE SANG

en section

La mgen de la Nièvre souhaite participer à cette action citoyenne et proposera à ses adhérents de participer à une collecte dans le courant de l'automne.



Sur ces trois points, restez informés en regardant les actualités de la section de la Nièvre sur mgen.fr
Vous pouvez également suivre notre page Facebook mgen ou notre fil d'actualités Twitter mgen58.



Si vous êtes intéressés par nos actions de prévention, vous pouvez nous contacter par mail à prevention58@mgen.fr ou par téléphone sur la ligne dédiée 03 86 59 98 59 (laissez votre message et vos coordonnées sur le répondeur)

Enfin, vous êtes nombreux à ne pas avoir communiqué d'adresse mail valide ou de n° de téléphone, nous ne pouvons vous informer de toutes les actions de prévention santé que nous mettons en place. Pour recevoir l'info qui fait du bien, faites-vous connaître.



Élections aux comités de section : appel à candidatures

En 2018, comme tous les deux ans, les adhérents seront invités à élire leurs représentants au niveau local. Ces élections constituent le premier niveau d'expression de la démocratie mutualiste MGEN.

Le comité de section tient un rôle essentiel : ses membres débattent et donnent leur avis sur les décisions qui seront portées en Assemblées générales (AG). C'est parmi eux que sont élus les délégués qui représenteront les adhérents dans les AG. Les membres du comité de section organisent aussi les temps démocratiques locaux, notamment l'Assemblée départementale annuelle et les Rencontres mutuelles. Bénéficiant d'une formation spécifique, ils peuvent

Se porter candidat, c'est agir au service de la mutuelle et de ses adhérent-es.

représenter la mutuelle et s'impliquer dans des projets locaux ou

nationaux de prévention, d'accompagnement social, de promotion de l'économie sociale et solidaire, etc.

Chaque adhérent est concerné et peut se porter candidat. Être élu départemental, c'est rejoindre une équipe solidaire et trouver un espace pour défendre la solidarité et la démocratie.

Les membres des comités de section sont élus pour six ans. Le renouvellement des comités s'opère par tiers, les années paires. Leur taille varie d'une section à l'autre, en fonction du nombre d'adhérents dans le département.



PROCHAINES ÉLECTIONS EN MARS 2018

Pour être recevable, la candidature doit être individuelle et personnelle. Elle doit parvenir à la section départementale dont relève le/la candidat(e) au plus tard le **31 octobre 2017**.

À noter : les membres participants relevant de la section extra-métropolitaine (SEM) peuvent, du fait de leur éloignement, demander à recevoir par courrier électronique le formulaire de candidature à leur comité de gestion. Il leur appartient ensuite de l'imprimer pour le renseigner et le retourner également au plus tard le **31 octobre 2017** à la SEM.



Paroles d'un élu.

Témoignage.

J'ai bénéficié des prestations de MGEN pendant trente-huit ans, tout en adhérant aux valeurs de la mutuelle. En 2014, j'ai franchi le cap et me suis présenté aux élections de mon comité de section.

J'ai commencé dans un rôle d'observateur puis me suis impliqué davantage au travers des commissions prévention et action sociale.

Aujourd'hui, plus disponible, **"Mon engagement militant est riche et enthousiaste"** je fais partie du groupe régional de prévention et participe ainsi à des actions concrètes : animations "semaine santé en lycée" ou dans le cadre de l'opération Octobre Rose (lutte contre le cancer du sein), prévention des troubles de l'audition, ateliers santé et bien-être pour les plus jeunes, etc.

La formation et l'accompagnement dont j'ai bénéficié facilitent mon engagement militant, riche et enthousiaste.

Le fait que MGEN soit une mutuelle, une entreprise de l'économie sociale et solidaire, démocratique et sans actionnaires, compte beaucoup pour moi.



Parlons

TRANSPORT MÉDICAL



Ces transports sont destinés aux personnes qui doivent se déplacer **POUR DES RAISONS MÉDICALES.**

> C'est au médecin ou à l'établissement de soins d'évaluer la capacité du patient à se déplacer et d'établir, si besoin, la prescription médicale de transport adapté. Vous ne pouvez, de vous-même, modifier le type de transport (véhicule personnel, taxi, VSL, ambulance...).

> Si la prescription n'est pas établie avant le transport, elle n'est pas conforme et donc non-remboursable.

> A vous de vérifier que le taxiteur est bien conventionné avec l'assurance maladie.



> Une entente préalable avec la CPAM est requise dans deux cas :

- **au-delà d'une certaine distance** fixée à 150 km aller ou celle indiquée dans la convention Taxi/CPAM,
- **transport en série** (en principe 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement). Lorsque cette entente préalable s'impose, le médecin ou le centre hospitalier complètent le formulaire « demande d'accord préalable/prescription médicale de transport » qu'ils remettent au patient en lui indiquant la marche à suivre. Le défaut de réponse du Service Médical dans les 15 jours suivants la date de réception vaut accord tacite. Le patient est dispensé de formalités en cas d'urgence attestée par le prescripteur.

LE REMBOURSEMENT

Pour être remboursable, un transport doit répondre à au moins un des critères suivants :

- > Hospitalisation
- > Transport en rapport avec une ALD
- > Transport en ambulance
- > Transport de plus de 150 km et transport en série
- > Transport pour se soumettre à un contrôle en application de la réglementation

Pour vos transports en voiture particulière et en transport en commun, il convient de nous envoyer le formulaire « Etat de Frais », téléchargeable sur <http://www.ameli.fr/formulaires>, accompagné de la prescription médicale et des justificatifs de frais de transport (ticket, billet, facture acquittée). Gardez-vous une photocopie.

Attention, il est déduit du remboursement des frais de transport en taxi conventionné, en ambulance et en VSL, une franchise médicale d'un montant de 2 euros par trajet ou 4 euros pour un aller/retour.

En sont exonérés : les enfants de moins de 18 ans, les femmes enceintes, les urgences et les bénéficiaires de la CMU-C.





ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

2017

C'est au Corum de Montpellier que se sont déroulées, les 10 et 11 juillet 2017, les assemblées générales MGEN. Des évolutions importantes ont été entérinées. Vous les retrouvez parfaitement détaillées dans « Valeurs mutualistes ».



CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

Un nouveau président et une nouvelle directrice générale pour

PRÉPARER L'AVENIR DE LA MGEN

Roland BERTHILIER succède à Thierry BEAUDET.

Administrateur national depuis 1995, Vice-président du groupe depuis 2013, il occupe également un des postes de vice-présidents de la FNMF, après en avoir été secrétaire général de 2013 à 2016.

Sur proposition de ce dernier, Isabelle HÉBERT a été désignée directrice générale. Depuis 2012, elle occupait le poste de directrice générale adjointe à la MGEN.

Roland BERTHILIER et Isabelle HÉBERT deviennent les 2 dirigeants effectifs.

Ces changements sont directement liés à la constitution du groupe MGEN-Istya-Harmonie, puisque Thierry BEAUDET, président de la MGEN depuis 2009, a pris la présidence de l'UMG le 13 septembre dernier.

Il devient par ailleurs vice-président de la MGEN, avec Christophe LAFOND et Marc TRANCHAT.

Éric CHENUT est nommé vice-président délégué. Jean-Louis DAVET, directeur général de la MGEN depuis 2008, a intégré également le groupe MGEN-Istya-Harmonie en tant que directeur général délégué.

« Il y a 70 ans nos prédécesseurs créaient cette grande mutuelle nationale, aujourd'hui une nouvelle étape est franchie avec la participation de la MGEN à la création du plus grand groupe mutualiste Français*. Nous avons l'impression d'une deuxième naissance ou d'une renaissance », souligne le nouveau président.

*Le Groupe VYV a été officiellement créé le 13 septembre 2017.

« MGEN DEMAIN »

La mutuelle se dotera dans les prochains mois d'un plan stratégique concrétisant une « **MGEN FORTE DANS UN GROUPE FORT** », selon les mots de Roland BERTHILIER.

Après des réflexions internes lancées en avril-mai (associant élus, salariés, militants, permanents), **4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES** ont été présentés :

- **ENGAGEMENT** et performance de tous les collaborateurs, militants et salariés
- **PROXIMITÉ** avec les adhérents et les patients
- **SOLIDITÉ** du modèle économique, dans l'activité de la MGEN assurantielle mais également sanitaire et sociale
- **CROISSANCE** sur de nouveaux territoires, et via le développement sur le collectif, le multi-équipement, d'autres populations individuelles, ...

ÉVOLUTIONS DES PRESTATIONS

MGEN s'est engagée à répondre aux attentes de ses adhérents, tout en maintenant les efforts indispensables à la maîtrise financière de ses offres dans le respect des contraintes réglementaires, un juste équilibre à atteindre qui doit parfois s'accompagner de changements structurants.

> Suppression de la prestation Frais Funéraires

L'impact de la mise en application des contraintes réglementaires, notamment la loi Eckert, engendre un coût financier important pour MGEN, qui aurait pu conduire à une hausse du montant des cotisations ou à une baisse notable du montant de la prestation des frais funéraires, pour compenser ces coûts. En conséquence, il a été décidé de supprimer la garantie « frais funéraires ».

UNE GARANTIE SUPPRIMÉE QUI PERMET L'AUGMENTATION D'AUTRES GARANTIES.

> Augmentation significative des prestations dentaires

Ainsi, dès 2018, une amélioration de la prise en charge des prothèses amovibles définitives et de l'implantologie est mise en place. Ces améliorations de garanties en santé n'auraient pas pu être financées par la seule augmentation des cotisations.

- La prothèse amovible : pour ce type de soins qui n'avait pas été revalorisé depuis 15 ans, et pour laquelle de nombreux adhérents trouvaient le niveau de couverture insuffisante, MGEN couvrira les modules de 9 à 14 dents.
- L'implantologie : pour les bénéficiaires de MGEN Intégrale, le forfait bi annuel sera augmenté, en permettant dorénavant la prise en charge de 3 implants (au lieu de 2).

> Acupuncture

- Dans le cadre du forfait « se soigner autrement » : élargissement de la prestation aux actes réalisés par des sages-femmes, y compris les actes non remboursables par l'assurance maladie obligatoire.

> Psychothérapie

- Extension de la prestation aux séances chez un psychologue, en plus des psychologues cliniciens, soit un remboursement accessible pour environ un tiers de praticiens supplémentaires.

CO MMUNAUTÉ LLABORATIF LLÈGUE OPÉRATIF

ADHÉREZ À L'ESPRIT
**CORRESPONDANT
MGEN**

Accompagner les adhérents est essentiel pour MGEN.

C'est pourquoi la présence de correspondants sur le terrain est indispensable. Vous avez à cœur de favoriser l'entraide dans votre milieu professionnel et de permettre l'accès de vos collègues à une santé plus solidaire? Devenez correspondant MGEN au sein de votre établissement.

C'est utile, c'est simple et c'est vous qui choisissez le degré d'investissement!

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST UTILE.

Devenir correspondant MGEN, c'est être le relais qui permet l'entraide entre vos collègues et la section MGEN de votre département.

Une mission aussi riche dans ses effets qu'elle est libre dans l'engagement.

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST FACILE.

Nul besoin d'être technicien en Sécurité sociale ou en prestations. En devenant correspondant MGEN, vous bénéficiez du soutien d'une équipe au service des adhérents de votre établissement et vous participez aux débats MGEN à l'échelle locale. **La section MGEN est toujours à vos côtés.**

DEVENIR CORRESPONDANT MGEN, C'EST SIMPLE.

Toute l'équipe MGEN est à vos côtés **pour partager avec vous une vision de la santé qui profite vraiment à tous!** **Les adhérents doivent passer à l'action pour devenir correspondant.**

J'ACCUEILLE les nouveaux collègues en les informant sur leur protection sociale.

J'ORIENTE les mutualistes en difficulté vers la section MGEN pour qu'ils bénéficient d'un accompagnement et d'Actions sociales et solidaires.

JE FACILITE la mise en œuvre des actions de prévention.

VOUS ÊTES INFORMÉ régulièrement sur le régime obligatoire de Sécurité sociale, les offres et services MGEN.

VOUS PARTICIPEZ à des rencontres d'information et à des formations. Vous débattrez des propositions d'évolution lors des « Rencontres Mutuelles ».

Je prends rendez-vous avec l'équipe de la section MGEN.

> CARTE CULTURE MGEN : c'est parti !

Cette année, la mgen de la Nièvre, soucieuse de vous protéger dans les domaines de la santé, s'engage également sur un autre terrain au bénéfice de ses adhérents.



Concrètement, de quoi s'agit-il ?

Des conventions signées avec des organismes culturels qui permettent aux adhérents de bénéficier de réductions sur des spectacles, concerts, projections, etc.

En contrepartie, mgen s'est engagée à faire la publicité de ses partenaires sur ses différents supports de communication (bulletin départemental, site web, twitter etc.), sans aucun surcoût pour l'adhérent.

A l'heure où nous rédigeons ces lignes, trois structures ont déjà répondu favorablement à ce partenariat :

FESTIVAL
BLUES
EN LOIRE



LE CHAT

**LE CHAT
MUSIQUES,**
à La Charité Sur Loire

Association qui propose depuis 20 ans une saison de concerts essentiellement tournée vers le blues, et surtout le festival BLUES EN LOIRE, qui vient de vivre sa 15^e édition.

SCENI QUA NON

**L'ASSOCIATION SCENI QUA
NON,**
itinérante

Créée en 1983, elle porte depuis 1998 le dispositif de cinéma itinérant dans la Nièvre. Elle gère aussi trois cinémas, organise un festival de films courts, travaille avec d'autres associations culturelles, avec des établissements scolaires... Tout cela, toujours dans le but de promouvoir la diversité du septième art, et d'aller là où il n'est pas forcément présent.

café charbon
nevers

LE CAFÉ CHARBON,
à Nevers

Salle de concerts tournée vers les musiques actuelles, l'association Au Charbon œuvre dans un but non lucratif, avec une gouvernance libre, démocratique et dans le sens de l'intérêt général.

Nous sommes au démarrage de l'opération « Carte Culture » ; nous espérons bien pouvoir l'enrichir au fur et à mesure. A cet effet, nous continuerons à prospecter afin d'amener d'autres organismes à rejoindre le dispositif.

Si tout se passe bien, nous serons en mesure de vous envoyer votre Carte Culture 2018 avec le prochain bulletin !

> SALON DES SENIORS 2^e édition

A l'instar des seniors dont le curseur de l'espérance de vie ne cesse de monter, le salon des seniors de Nevers est, lui aussi, en très grande forme.

Il peut compter sur une population des plus de 50 ans toujours très active et en constante progression, dans la Nièvre comme dans les autres départements ruraux.

La mgen de la Nièvre a souhaité être présente lors de cette seconde édition du salon qui se déroulera les 11 et 12 novembre de 10 h à 19 h au centre expositions de Nevers.

L'entrée sera gratuite.





Quelle folie,

CETTE FOLLIGEIOISE !

49 mutualistes s'étaient donnés rendez-vous ce samedi 9 septembre à Saint-Eloi pour représenter la mgen et lever des fonds au profit de France Lymphome Espoir.

Cette forme de cancer des cellules lymphatiques touche particulièrement les jeunes et c'est la maladie d'Alice qui a décidé Annie, sa mère, enseignante, adhérente mgen, a créer cet évènement sportif inédit afin d'aider la recherche à travers l'information du plus grand nombre et la collecte de fonds.



Pari gagné, à la fin de la journée, un chèque de 15000 euros était remis à une équipe de chercheurs.

Ce samedi 9 septembre, sous les nuages mais loin des gouttes, les marcheurs et les coureurs 6 ou 10 km (photo ci-dessus) ont entamé la journée sportive. L'après-midi était consacrée à la découverte d'un parcours de 13 km parsemé de 25 obstacles à franchir dans un pur esprit de parcours du combattant. Des individuels mais surtout des équipes s'y sont frottés avec des temps de parcours allant de 1 h 28 mn à 3 h 51 mn.

J'ai vécu une expérience hors du commun en accompagnant nos 17 commandos sur ce parcours de nature à en effrayer plus d'un. A chaque fois, il fallait se motiver, s'encourager, s'entraider, se surpasser afin de se sortir de la fosse boueuse, de ramper sous le fil électrifié, d'escalader des murs verticaux, de traverser l'étang et j'en oublie... Tout le monde a validé son parcours, s'est testé, a réussi.

Les marcheurs : Dorothee BEUGNON, Corinne BLIN-DRAY, Rolande BLONDEAU, Evelyne BOUQUET, Annie CAQUARD, Janine et Jean-Louis CHAUSSARD, Monique CHOQUEL, Michèle DUPANIER, Marie-Thérèse GUILLAUMET, Sylvie HANEMIAN, Jacques et Marguerite LAMOTTE, Michèle NOLOT, Martine et Abel ROUSSELIN, Dominique SERON

Classement des coureurs sur 6 km : Jimmy DEROUAULT 21^e - Hervé COICAUD 22^e - Emmanuelle FESARD 32^e - Pauline GARNIER 35^e - Marie NESLY 42^e

Classement des coureurs sur 10 km : Sébastien FICHOT 9^e - Jonas EBERARD 11^e - Christophe DUMONT 15^e - Nicolas MAUMY 16^e - Simon PICARD 20^e - Patrick RAYNAL 23^e - Régine CHOVIN FÉRIAUT 30^e - Nathalie ROYER 50^e - Christophe MAGNIEN 52^e - Florence RELET 55^e

Fiers d'y arriver, fiers de porter le maillot !

L'équipe boucle les 13 km en un temps moyen de 2 h 41 mn.



Malgré la boue, vous les reconnaitrez sur les photos : Denis BONNEAU - Christophe DUMONT - Jonas EBERARD - Isabelle GACOING - Benoit LASNIER - Véronique MARIDET - Emmanuelle MENARD - Carole MONJOU - Aline MOREL - Elise GERVAIS - Aurélie SEPTIER - Emilie NOGIER - Marina MULON - Audrey ROUVIÈRE - Camille RUSSO - Sylvain CHAREAU - Adeline JUDAS - Aline MOREL.



Mutuelle Santé
Prévoyance
Autonomie

Nous

> CONTACTER

La MGEN de la Nièvre à votre service

Section départementale

107 rue de Parigny • BP 12 • 58028 NEVERS Cedex

Contact : www.mgen.fr **Mail :** sd058@mgen.fr

Décomptes - Simulations - Informations

Accueil

- lundi - mardi - mercredi - vendredi **9h00 - 12h45 • 13h45 - 17h30**
- jeudi **9h45 - 12h45 • 13h45 - 17h30**
- pendant les vacances scolaires **fermeture à 16 h 30**

Un seul numéro de téléphone

3676

(prix d'un appel local depuis un poste fixe)